



ecofi Actifs pour
le futur

RAPPORT D'ENGAGEMENT 2024

L'ÉDITO de François Lett

LES DIFFICULTÉS DES RÉSOLUTIONS SAY ON CLIMATE : SYMBOLE DU TROUBLE ACTUEL DE L'ESG

Quasi inexistantes en 2021, les résolutions climatiques présentées par les entreprises à leurs actionnaires prennent petit à petit leur place dans les assemblées générales. Pour l'année 2024, le bilan publié par le Forum pour l'investissement responsable (FIR) dénombre 26 résolutions *say on climate*, dont 6 en France et 7 au Royaume-Uni, proposées par des sociétés issues de secteurs variés : finance, transport, immobilier, énergies fossiles, ou encore services aux collectivités. Ce chiffre est du même ordre qu'en 2023 (27), mais en forte baisse par rapport à 2022 (49).

Malheureusement, la qualité des engagements de ces entreprises sur le réchauffement climatique ne s'améliore pas vraiment. Sur 19 plans analysés en détail, le FIR a étudié leur niveau d'ambition en termes de neutralité carbone, la référence au scénario de réchauffement 1,5°C, la transparence de leurs informations par scope (1, 2 et 3), les cibles de réduction à différents termes, le plan d'action, l'alignement des investissements, la part variable des rémunérations et la consultation des actionnaires sur la stratégie climat.

Conclusion : leur moyenne d'alignement sur les recommandations du FIR a été de 47% en 2024, contre 50% en 2023, uniquement sur le périmètre français.

Ces résultats globalement décevants n'empêchent cependant pas les actionnaires de valider massivement les plans soumis au vote. Au niveau mondial, le taux d'approbation des *say on climate* en AG atteint ainsi 87,4% en 2024 et 90,2% à l'échelle européenne. L'absence de motivation pour s'aligner sur l'objectif de neutralité, un déficit de connaissances sur les enjeux, la volonté de se montrer bienveillant avec les entreprises ; au moins dans un premier temps pour les encourager dans leur démarche, ou encore la conviction que le dialogue se révèle plus efficace que la confrontation, constituent les principales explications de ces scores d'approbation massifs.

Petite lueur d'espoir, un léger recul point, puisque ce taux d'approbation était légèrement supérieur en 2023 à l'échelle mondiale (89,3%).

Dans le secteur pétrolier, certaines baisses s'avèrent même assez consistantes : 83% pour Repsol en 2022, contre 69,7% cette année, 83,2% pour Shell en 2021 et 73,3% cette année et pour la toute première fois, une résolution a même été rejetée : celle de la compagnie pétrolière Woodside Energy Group, en Australie, à 59,8%.

Difficile cependant d'être aussi optimiste que le président de l'Ademe : « *démarche volontaire de dirigeants visionnaires et outils de dialogue, les say on climate sont en passe de devenir une norme généralisable à toutes les entreprises* ».

Durant l'été 2023, le FIR avait réussi à convaincre certains députés d'intégrer un amendement au projet de loi « Industrie verte », dans le but d'imposer un *say on climate* à toutes les sociétés cotées, comme c'est le cas en Suisse. La commission mixte paritaire l'avait finalement supprimé, arguant déjà de la surcharge administrative, obstacle à la compétitivité.

Malheureusement, depuis l'élection de Donald Trump, le mouvement anti-ESG atteint son paroxysme, y compris en Europe : loi « Omnibus » pour alléger les textes à visée sociétale et environnementale, sur la taxonomie verte, CS3D (devoir de vigilance), CSRD (reporting extra-financier), remise en cause du principe de double matérialité, sans compter la faillite de la réglementation SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) à définir correctement l'investissement durable.

Cependant, Ecofi reste convaincue, au-delà des vents contraires actuels, que la réalité scientifique du réchauffement climatique nécessite sa prise en compte dans l'évaluation des entreprises.

Nous vous laissons découvrir ce rapport d'engagement qui retrace l'exercice du vote et la pratique du dialogue d'Ecofi, moyens essentiels pour défendre l'intérêt à long terme de nos clients et responsabiliser les entreprises dans lesquelles nous investissons.

François Lett
Directeur du département
éthique et solidaire





L'ENGAGEMENT EN CHIFFRES

En 2024, Ecofi a continué d'appliquer son approche d'investisseur actif, en votant à **251 assemblées générales** pour un total de **4 133 résolutions**. Dans le respect de notre politique de vote rigoureuse, nos votes d'opposition ont concerné **38 % des résolutions**, s'agissant tout particulièrement des nominations des administrateurs et des rémunérations des dirigeants⁽¹⁾.

Nous avons également soutenu **81 résolutions** d'actionnaires ayant l'ambition d'augmenter la transparence des sociétés sur les aspects environnementaux et sociaux de leurs activités et de les inciter à adopter de meilleures pratiques en termes de gouvernance.

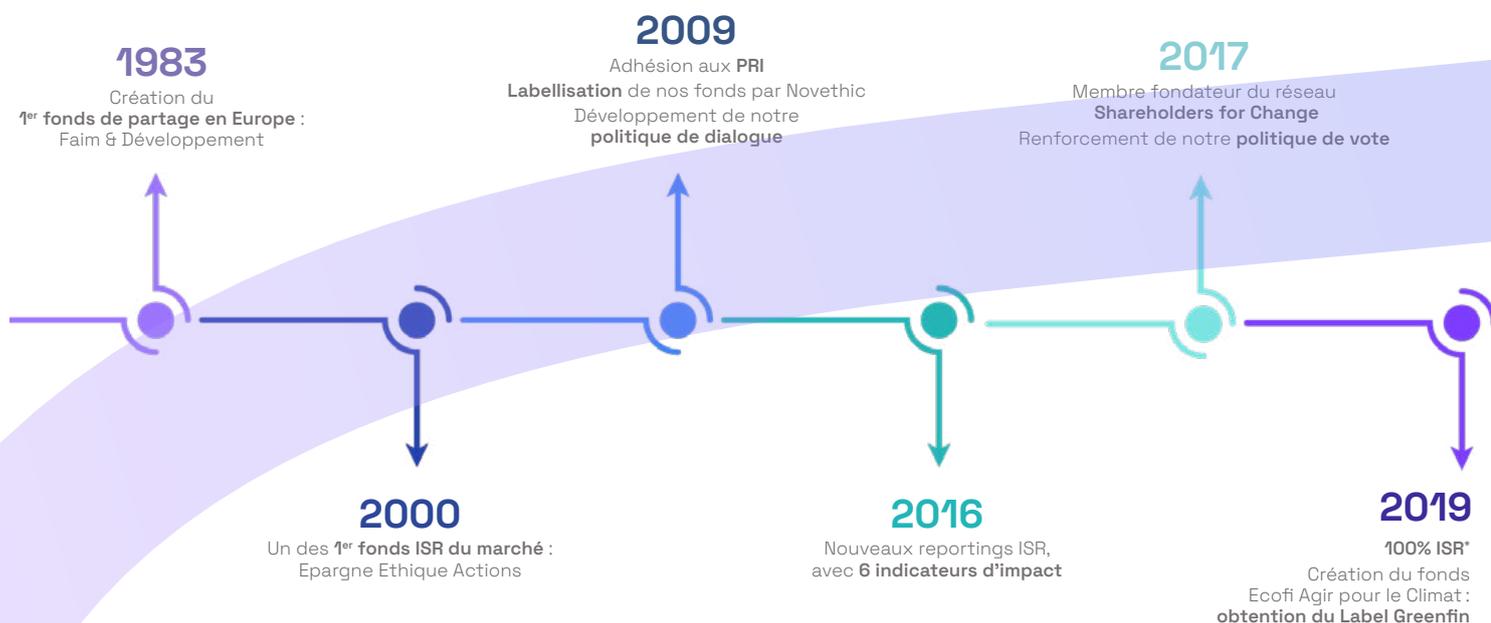
Afin de sensibiliser encore davantage les sociétés aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) de leur secteur d'activité, nous avons dialogué individuellement avec **35 entreprises**. Au total **253 questions** ont été formulées sur plusieurs thématiques ESG, comme la transition énergétique, la biodiversité, les droits de l'Homme, les politiques de responsabilité sociale, la gouvernance et l'implication dans des épisodes controversés.

Nous avons également soutenu **21 initiatives de dialogue collectif** liées aux thématiques de la transition énergétique, la biodiversité, les droits de l'Homme, les relations avec les salariés, la gouvernance et la responsabilité fiscale, à travers les réseaux internationaux de la finance responsable dont nous sommes signataires. Ces 21 initiatives nous ont permis de contacter **136 sociétés investies par nos fonds**.

Enfin, nous avons participé à **9 initiatives de dialogue avec les institutions** liées aux enjeux ESG suivants : la pollution plastique, le climat, la lutte contre la déforestation, les droits de l'Homme, la responsabilité fiscale et le reporting extra-financier.

⁽¹⁾ À comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20% (source : AFG)

Cesare Vitali
Responsable ISR



L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL, UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE

La politique d'engagement actionnarial est le prolongement naturel et indispensable de notre démarche d'investisseur responsable, dont un des objectifs principaux est d'influencer la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ainsi que la qualité de la gouvernance des entreprises présentes dans nos portefeuilles.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) nous permet d'orienter nos investissements vers les entreprises les plus performantes sur leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et d'améliorer notre gestion des risques.

Depuis 2019, 100 % de nos fonds ouverts* sont ISR.

* 100% de nos fonds ouverts sont ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hors 1 fonds indexé). Parmi ces fonds, 12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'État.

L'engagement peut être réalisé par deux biais :

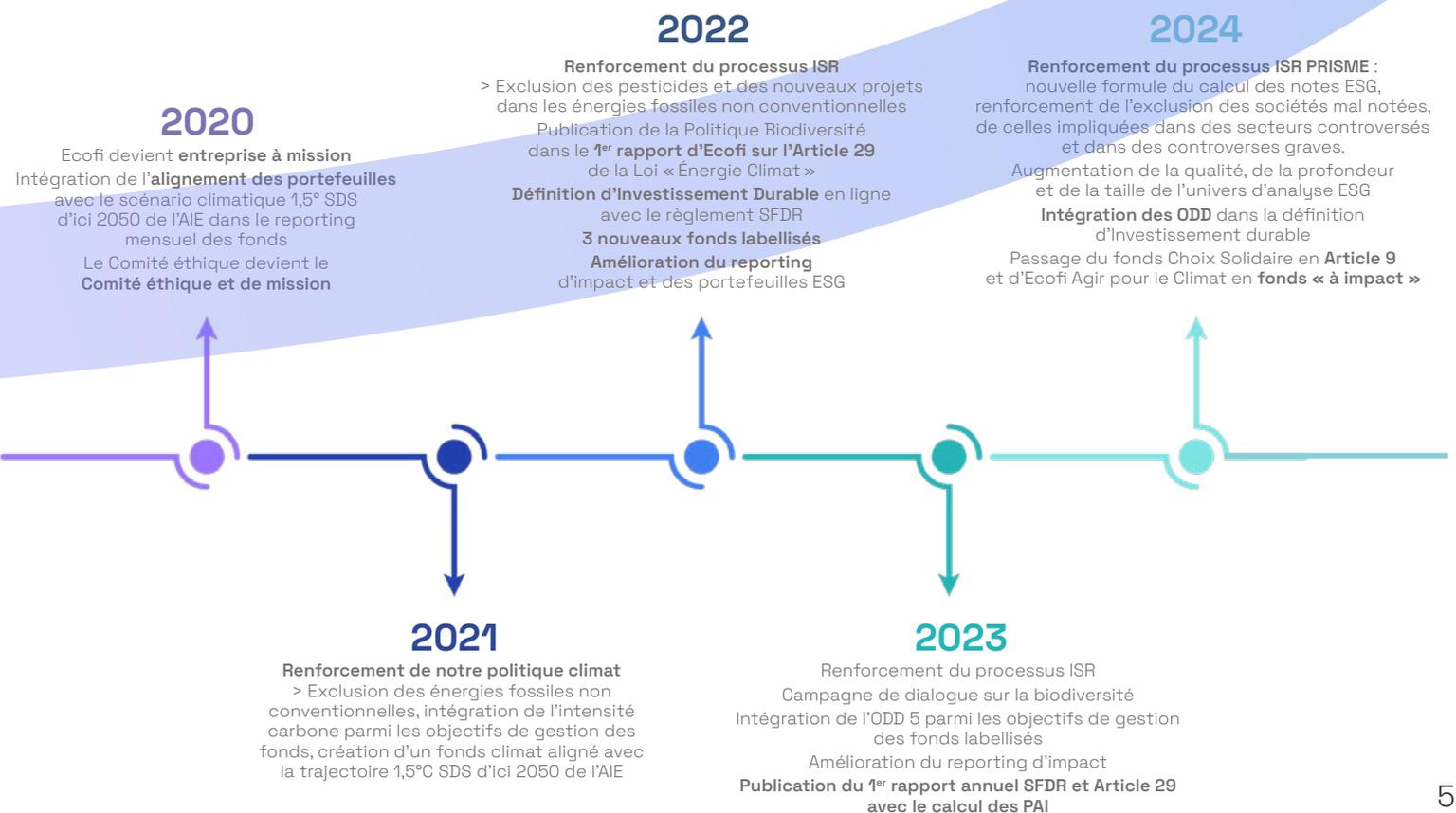
Le vote en assemblée générale des entreprises dont nous détenons des titres.

Lorsque nous achetons une action d'une entreprise, nous en devenons copropriétaire, ce qui nous donne le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires et de nous prononcer sur la manière dont l'entreprise gère son activité ;

Le dialogue direct avec les entreprises sur des sujets ESG spécifiques liés à leur activité.

En complément du vote, un investisseur peut demander à une entreprise de rencontrer son management et/ou les personnes en charge de certains sujets ESG. Cette démarche de dialogue peut être menée de manière individuelle ou collective, à travers les 6 coalitions d'actionnaires dont nous sommes partenaires.

En tant qu'investisseur responsable, nous avons choisi d'exercer de manière active nos droits de vote et de dialogue afin d'encourager – aux côtés d'autres parties prenantes (actionnaires, ONG, consommateurs, régulateurs, etc.) – la réflexion des entreprises sur les risques ESG associés à leur activité.



NOUVELLE SAISON DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES : QUELLES SONT LES ATTENTES DES INVESTISSEURS ?

La principale préoccupation des investisseurs est généralement la protection des droits des actionnaires et de la valeur actionnariale.

Cela passe notamment par un exercice de leurs droits de vote et une attention particulière aux résolutions proposées par le management des entreprises en assemblée générale.

Ecofi attend également un partage de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses différentes parties prenantes (dirigeants, salariés, actionnaires, etc.), ainsi que **l'intégration de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)** au sein de la gouvernance d'entreprise.

Les résolutions proposées par les entreprises lors de leurs assemblées générales concernent en premier lieu :

- la composition du conseil d'administration (son indépendance, les compétences et la mixité de ses membres) ;
- le montant des rémunérations des mandataires sociaux.

Les investisseurs, dont Ecofi, sont de plus en plus vigilants aux résolutions *say on pay*, qui consistent en un vote des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants et également aux résolutions *say on climate* qui portent sur la politique climat des sociétés.

Depuis la pandémie de Covid-19 certaines sociétés choisissent de tenir leur assemblée générale uniquement en distanciel.

Un paradoxe car cette réunion annuelle est censée être un temps fort entre les actionnaires et les entreprises. Le droit de vote est de fait réduit à un vote préalable à l'assemblée générale, privant les actionnaires d'exercer leur droit de vote en séance.

Ainsi, Ecofi s'opposera à l'organisation des assemblées générales dont la tenue serait systématiquement en ligne.

Ecofi est convaincue qu'une bonne gouvernance passe par la mise en place de plateformes sécurisées permettant de dialoguer et de voter à distance, en direct, pendant l'assemblée générale.

Pour sa part, Ecofi reste très attentive aux résolutions d'actionnaires et se réserve le droit de voter « contre » si elles se révélaient anti-ESG.

RÉSOLUTIONS EXTERNES : PRATIQUES ANTI-ESG

Les actionnaires qui ne sont pas favorables à la limitation de l'impact environnemental des entreprises, à la promotion de la diversité ou à la publication de plus d'informations sur les facteurs ESG ont inondé les ordres du jour des assemblées annuelles (AG) des entreprises en 2024.

Des lettres d'actionnaires, comme celle de Bluebell Capital au PDG de BP lui demandant de revoir à la baisse ses ambitions sur les énergies propres, soulignent cette tendance où certains actionnaires appellent les entreprises à éviter des engagements qui pourraient nuire à la progression de leur chiffre d'affaires.

Aux États-Unis, ce mouvement anti-ESG se traduit lors des AG dans les taux d'approbation des résolutions déposées par les actionnaires mais également par leur nombre.

En effet, alors que le nombre de résolutions ESG déposées par des actionnaires a fortement augmenté en 2024, **le taux d'approbation a chuté, passant de 41% en 2021 à 18% en 2024**. Cette baisse est surtout dûe au taux très bas d'approbation des résolutions anti-ESG, moins de 2% des actionnaires les ont soutenues.

En 2024, aux États-Unis, le dépôt de résolutions d'actionnaires anti-ESG a bondi.

Les propositions anti-ESG se concentrent pour une grande moitié sur des questions de diversité, d'équité ou d'inclusion avec un fort sentiment d'animosité envers les personnes transgenres LGBTQ.

Les questions environnementales ou liées au changement climatique ne représentent que 15% des résolutions anti-ESG. Une grande partie des résolutions anti-ESG est déposée par 2 groupes d'actionnaires : le National Center for Public Policy Research (NCPFR) et le National Legal and Policy Center (NLPC).

Ces résolutions demandent généralement la mise en place de rapports afin de prouver que la diversité de genre ou d'opinion, les objectifs de réduction de gaz à effet de serre ou même les dons à des organisations caritatives peuvent être néfastes aux entreprises en les mettant en risques. **La résolution la plus souvent déposée concerne l'élaboration d'un rapport sur les risques liés aux politiques de lutte contre la discrimination** afin de suggérer que les efforts déployés par les entreprises pour encourager la diversité présentent des risques pour les entreprises.

D'autres résolutions telles que la demande de la liste des bénéficiaires de dons importants leur permettront de critiquer les contributions à des groupes que ces organisations caractérisent comme promouvant « *un programme qui divise et qui est controversé* », en mentionnant le GLSEN*, qui défend les étudiants LGBTQ, et le *Lawyers Committee for Civil Rights Under Law*, une organisation de défense des droits civiques.

Ces organisations déposent également des résolutions climatiques concernant les objectifs de réduction des émissions de carbone afin de prouver que leur nécessité et leur faisabilité sont discutables et entraînent une myriade de risques d'investissement.

Ces organisations anti-ESG sont devenues plus compétentes dans le processus de dépôt des résolutions et leurs propositions de résolutions ne sont plus rejetées par la SEC, d'où le nombre croissant de résolutions anti-ESG.

Mais ces résolutions peuvent être motivées par une variété de raisons, y compris des préoccupations financières, religieuses ou des désaccords idéologiques sur le rôle des entreprises dans la société. Les résultats de ces résolutions peuvent influencer la direction stratégique des entreprises et leur approche envers les enjeux ESG.

Avec l'élection de Donald Trump, le mouvement anti-ESG prend de l'ampleur et les résolutions anti-ESG risquent d'être de plus en plus présentes lors des AG.

La vigilance des actionnaires lors du vote en assemblée générale doit se renforcer afin de percevoir les intentions cachées derrière chaque résolution déposée par des actionnaires.

Marie-José Dechaud
Analyste ESG



* GLSEN est une organisation éducative américaine qui travaille à mettre fin à la discrimination, au harcèlement et à l'intimidation basés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre et à favoriser l'inclusion et la sensibilisation culturelles LGBT.

VOTER, UNE OBLIGATION D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Le département éthique et solidaire détermine les conditions d'exercice des droits de vote pour l'ensemble des OPC d'Ecofi investis en actions.

Un vote sans condition

Ecofi vote à toutes les assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, françaises comme étrangères⁽¹⁾. Notre participation aux votes n'est ainsi conditionnée ni à la détention d'une fraction minimale du capital des entreprises, ni à l'atteinte d'un seuil plancher de l'actif de nos OPC.

Ecofi est toujours détentrice de ses actions le jour de l'assemblée générale.

Un vote à l'ambition socialement responsable pour tous nos OPC

Notre objectif est de défendre l'intérêt à long terme de nos clients et de rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance et de responsabilité sociale. Il s'agit également de favoriser la Responsabilité sociale et environnementale ainsi que la bonne gouvernance des entreprises dont nous détenons des actions.

Ainsi, **Ecofi vote « contre » le renouvellement des administrateurs de sociétés impliquées dans des controverses très graves** pendant leur dernier mandat et également « contre » la candidature d'un administrateur s'il représente une société tierce fortement controversée selon le processus ISR de sélection des entreprises d'Ecofi, ou s'il en est par ailleurs administrateur.

Un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires

Ecofi soutient les résolutions externes qui visent à instaurer de meilleurs standards de gouvernance (par exemple celles demandant la séparation des pouvoirs de président et de directeur général), une plus grande transparence, et également celles qui sont en faveur d'une gestion responsable des impacts environnementaux et d'une plus grande équité sociale.

Cependant, **Ecofi se réserve le droit de voter « contre »** à certaines de ces résolutions si elles se révèlent contraires à une politique non discriminatoire.

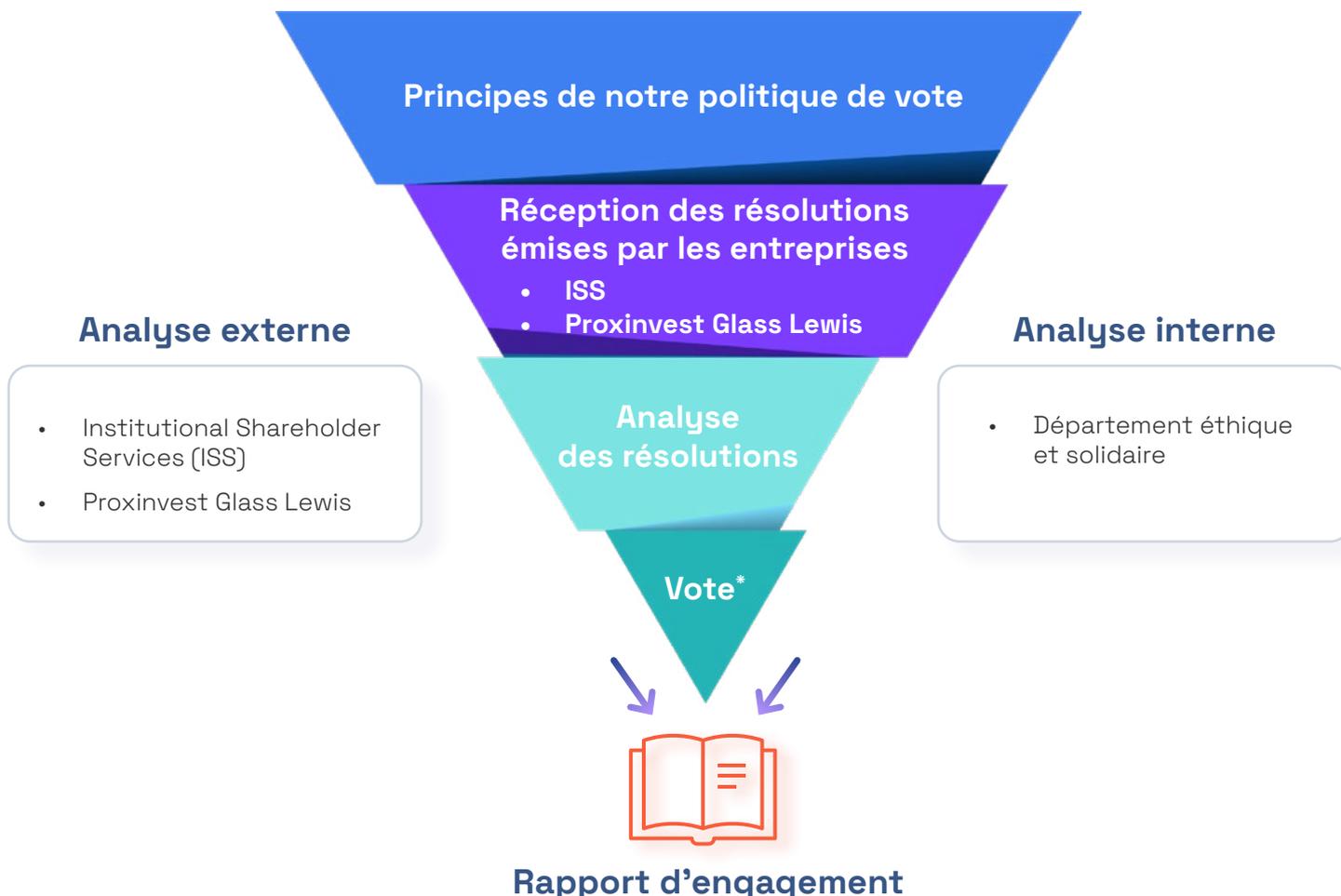
⁽¹⁾ Excepté dans quelques cas : procuration notariée (Power of Attorney) demandée par la réglementation nationale et blocage des titres exigé.

Ecofi tient à disposition de tout porteur de parts ou d'actions d'OPC qui en fait la demande – via l'adresse e-mail : contact@ecofi.fr – l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors qu'il est éligible au périmètre de vote défini dans le document « politique de vote ».

Ecofi déclare :

- avoir systématiquement respecté les principes fixés dans son document « politique de vote » en 2024 ;
- ne pas s'être trouvée en situation de conflit d'intérêts lors de l'exercice des votes attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.
En particulier, Ecofi applique également les principes contenus dans sa politique de vote dans les AG des sociétés clientes.

PROCESSUS DE VOTE



Pour l'exercice de ses droits de vote, Ecofi s'appuie sur les services de Proxy providers, sociétés qui lui fournissent des analyses détaillées sur les résolutions soumises aux votes des assemblées générales par le management des entreprises ou leurs actionnaires.

Ces partenaires fournissent des recommandations basées sur les principes de notre politique de vote.

Dans la majorité des cas, nous exerçons les droits de vote des OPC par correspondance ou via la plateforme de vote Institutional Shareholder Services (ISS).

Cependant, nous veillons à participer physiquement aux AG des entreprises jugées les plus emblématiques en matière de RSE.

Les partenaires d'Ecofi

Proxinvest Glass Lewis pour l'analyse des votes des sociétés des pays européens

Institutional Shareholder Services (ISS), plateforme de vote qui permet la génération et la transmission des bulletins de vote.

LE VOTE

THÈMES		VOTE «CONTRE» SI
Actionnariat stable et de long terme	Droit de vote double	<ul style="list-style-type: none"> Le principe « une action – une voix » n'est pas respecté, sauf pour les actionnaires présents depuis plus de 5 ans
	Affectation du résultat	<ul style="list-style-type: none"> Le paiement du dividende en actions prévoit une décote supérieure à 10 % Le taux de distribution (<i>pay-out ratio</i>) est supérieur à 80 % sur une moyenne de 3 ans Le taux d'endettement (<i>gearing</i>) est supérieur à 2
Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE)	Renouvellement des administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Un administrateur est également administrateur dans une société controversée de niveau 5 selon le processus d'analyse ESG d'Ecofi
	Dons aux partis politiques	<ul style="list-style-type: none"> La proposition de don n'est pas détaillée, et ne prévoit pas un montant unitaire maximum. Les dons versés aux associations caritatives devront préciser l'objet
	Changement de siège social	<ul style="list-style-type: none"> Le transfert de siège social se situe dans un pays considéré comme un paradis fiscal selon la méthodologie d'analyse d'Ecofi
	Politique climat	<ul style="list-style-type: none"> La politique climat n'intègre pas les émissions du scope 3 Les objectifs quantitatifs annoncés ne sont pas en ligne avec l'accord de Paris La couverture de la politique climat ne porte pas sur 100 % du périmètre de la société La politique ne spécifie pas des objectifs intermédiaires (ex. 2030) sur la réduction des gaz à effet de serre (GES), cohérents avec l'objectif final La politique est fondée principalement (> 50 %) sur une stratégie de compensation des émissions et pas sur leur réduction La politique ne spécifie pas le Capital Expenditure (CAPEX) - au moins sur le court terme - prévu nécessaire pour respecter ses objectifs
Intégrité des comptes et de la communication	Approbation des comptes sociaux et consolidés	<ul style="list-style-type: none"> Les commissaires aux comptes n'émettent pas de rapport sur les comptes Les dépenses non déductibles sont insuffisamment détaillées ou justifiées La société ne publie pas ses émissions de gaz à effet de serre
	Résolutions proposées par le Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs résolutions sont réunies au sein d'une même résolution
	Quitus	<ul style="list-style-type: none"> L'approbation du quitus est isolée de l'approbation des comptes sauf dans les pays où le vote du quitus est obligatoire La société ne communique pas sur ses émissions de gaz à effet de serre La société ne soumet pas la rémunération au vote ("<i>say on pay</i>")
	Commissaire aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> Le cabinet certifie les comptes de la société depuis 12 ans ou plus Les honoraires de conseil sont supérieurs à 25 % du montant global des honoraires

THÈMES		VOTE «CONTRE» SI
Opérations en capital justifiées et équilibrées, respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire	Augmentation de capital	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande d'autorisation d'augmentation de capital avec DPS supérieure à 50 % du capital est faite sans avoir recours à une AGE • Une demande d'autorisation d'augmentation de capital sans DPS inférieure à 10 % inclut une décote supérieure à 5 %
	Réduction de capital	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande d'autorisation de rachat d'actions est supérieure à 10 % • Le rachat peut intervenir en période d'OPA ou lors d'un plan de licenciement significatif • L'entreprise ne distribue pas de dividende
Transparence et équité des rémunérations des dirigeants et des administrateurs	Attribution d'options	<ul style="list-style-type: none"> • Une décote du prix de souscription par rapport au cours du marché est prévue • La période d'indisponibilité est inférieure à 5 ans pour l'exercice de l'option • La demande excède 2% du capital et 0,1% du capital par dirigeant mandataire social • La demande au profit des mandataires sociaux n'inclut pas de conditions de performance de long terme (au moins 4 ans)
	Actions gratuites	<ul style="list-style-type: none"> • La demande au profit des mandataires sociaux n'inclut pas des conditions de performances de long terme (au moins 4 ans) • La demande excède 1% du capital pour l'exercice et 0,05 % du capital par dirigeant mandataire social
	Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • La rémunération globale des dirigeants est supérieure à trois fois leur rémunération fixe • Une augmentation de la rémunération globale des mandataires sociaux est proposée alors qu'il y a eu un plan de licenciement significatif (principe de solidarité) • La politique de rémunération n'intègre pas de critères de performance sociale et environnementale • L'attribution d'un bonus est prévue sans clause de récupération (<i>clawback</i>) • Les rémunérations variables annuelles et pluriannuelles ne comportent pas de conditions de performance de long terme (au moins 4 ans) • La rémunération des administrateurs non exécutifs ne se limite pas aux jetons de présence, et inclut une part variable • Le <i>golden hello</i> n'est pas justifié et est supérieur à la prime abandonnée dans le précédent emploi du bénéficiaire
	Indemnités de départ	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant est supérieur à 2 ans de rémunération fixe en plus des indemnités conventionnelles liées à l'ancienneté et ne contient pas de critères de performance • Une procédure légale d'accusation de malversation du dirigeant est en cours
	Clause de non concurrence	<ul style="list-style-type: none"> • Les clauses de non-concurrence sont inférieures à 2 ans • Le dirigeant a plus de 65 ans et peut faire valoir ses droits à la retraite

THÈMES		VOTE «CONTRE» SI
<p>Composition et bon fonctionnement du Conseil d'administration</p>	<p>Élection des administrateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information disponible sur le candidat n'est pas documentée • L'administrateur est âgé de plus de 75 ans (sauf s'il est le fondateur de la société) • L'administrateur est dans la catégorie surreprésentée, dans le cas où le ratio femme/homme ou homme/femme est inférieur à 40 % • Les élections sont groupées dans une seule résolution (sauf s'il s'agit d'un pays où le vote listé est obligatoire) • La durée du mandat des administrateurs excède quatre ans • L'administrateur détient plus de 5 mandats dans des sociétés cotées ou grandes organisations • Le taux d'indépendance du conseil est inférieur à un tiers • Le taux d'indépendance d'un comité spécialisé est inférieur à 50 % • Les présidents des comités spécialisés ne sont pas indépendants • Le taux de présence du candidat aux réunions du conseil est inférieur à 75 % • Un mandataire social exécutif est présent aux comités des rémunérations et des nominations • Élection du président/directeur général : le conseil n'a pas désigné d'administrateur indépendant référent avec des contre-pouvoirs efficaces en cas de non-séparation des fonctions de directeur général et de président • Le mandataire social exécutif détient plus d'un mandat dans une société cotée ou une grande organisation en dehors du groupe • Le conseil d'administration n'est pas composé au minimum de 5 membres et/ ou excède le nombre de 15 membres maximum (sauf si la société est engagée dans une opération de fusion) • La société propose la nomination d'un censeur au sein du conseil s'il est ancien mandataire social ou administrateur de la société ou en cas de conflit d'intérêt avec la société • Pour la réélection d'un administrateur, Ecofi exigera qu'il détienne des actions de la société • Ecofi votera contre la nomination d'un censeur s'il est ancien mandataire social ou administrateur de la société, en cas de conflit d'intérêt avec la société ou si le taux d'indépendance requis n'est pas respecté
	<p>Jetons de présence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant moyen des jetons de présence est supérieur à 100 000 euros



RÉSULTATS DES VOTES

au 31.12.2024

En 2024, Ecofi a exercé ses droits de vote dans **251 assemblées générales** pour **255 sociétés** dans lesquelles une participation était détenue à la date où le vote était exerçable et pour lesquelles les dépositaires nous ont annoncé une AG, soit un ratio de 98 %.

Ces 251 AG ont comporté un total de **4 133 résolutions soumises au vote des actionnaires**.

Nous avons voté avec une moyenne élevée de votes d'opposition aux résolutions proposées par les sociétés de **38 %**, à comparer avec le taux moyen de votes d'opposition des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20 % (source AFG).

Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises a concerné la nomination des membres du Conseil d'administration et la rémunération des dirigeants.

Ecofi a soutenu **81 résolutions d'actionnaires** en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux.

Les exemples les plus emblématiques des résolutions soutenues ont été les suivants.

E COMME ENVIRONNEMENT

- Renforcement de la politique climat et de la stratégie de sortie des énergies fossiles pour Nordea Bank ;
- Publication des objectifs de réduction concernant les impacts sur le changement climatique pour JPMorgan Chase & Co. et Nike ;
- Publication d'un rapport sur les activités de lobbying sur le climat pour American Express Company.

S COMME SOCIAL

- Adoption d'une politique et publication d'un rapport sur la diversité et sur la non-discrimination pour The Coca-Cola Company et Danaher Corporation ;
- Publication du ratio des rémunérations entre hommes et femmes pour Apple, Applied Materials et Nike ;
- Mise en place d'une évaluation sur le respect des droits de l'Homme pour Apple ;
- Publication d'un rapport sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour Apple ;
- Publication d'un rapport sur le respect des droits des peuples indigènes pour JPMorgan Chase ;
- Publication d'un rapport sur les activités dans des zones de guerre pour JPMorgan Chase ;
- Publication d'un rapport sur le respect des droits de l'Homme dans la chaîne des fournisseurs pour Nike ;
- Publication d'un rapport sur l'impact des produits sur la santé pour The Coca Cola Company.

G COMME GOUVERNANCE

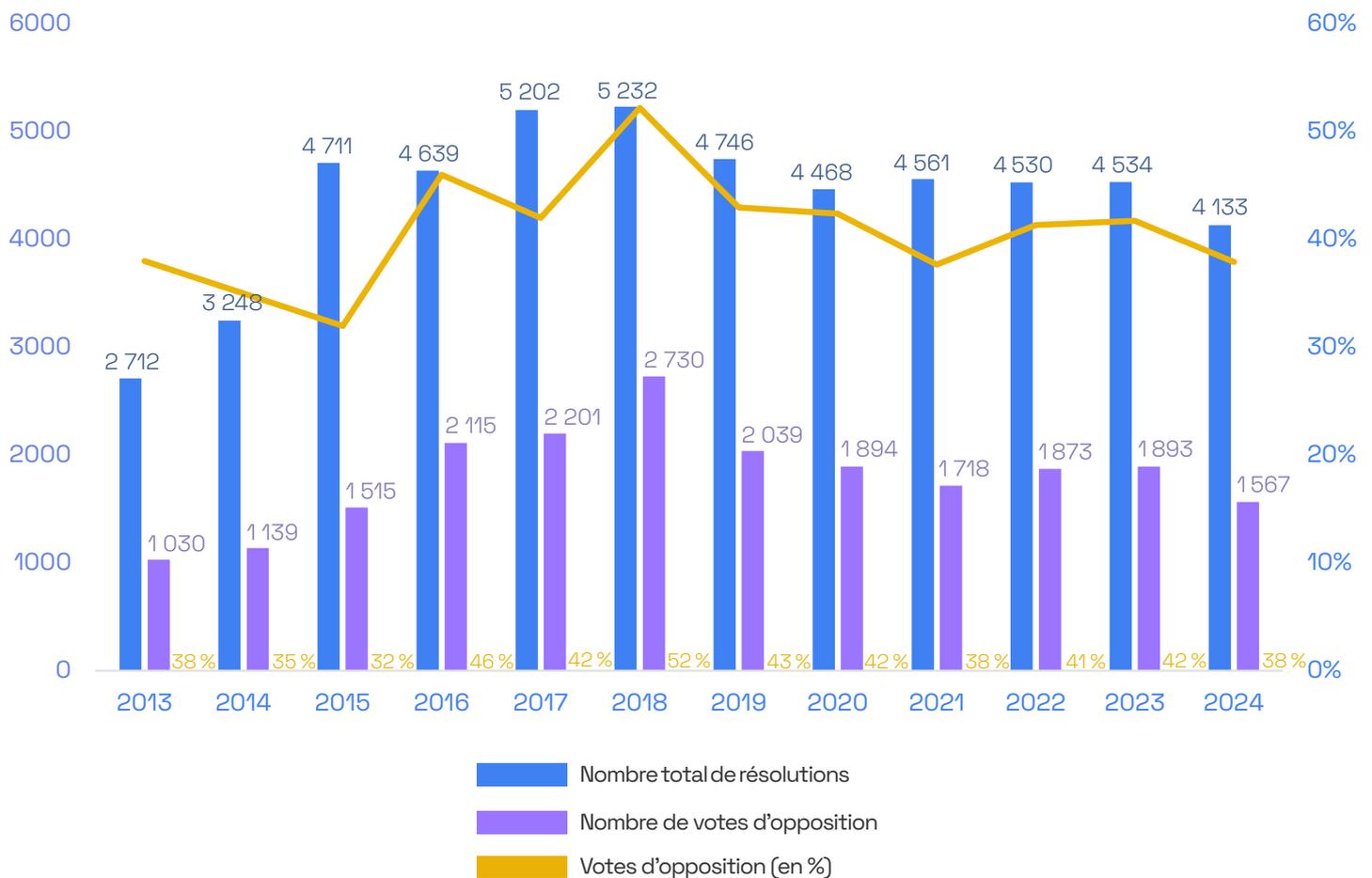
- Réduction du seuil de contrôle des actionnaires pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour ANSYS, Danaher Corporation et First Solar ;
- Nomination d'un président indépendant pour Ecolab, JPMorgan Chase & Co, Salesforce et Synopsys ;
- Augmentation de la transparence de la politique de rémunération du management pour American Express, JPMorgan Chase, PayPal Holdings, Salesforce et Visa ;
- Modification du plan d'attribution des actions pour les salariés pour Orange ;
- Publication d'un rapport sur les donations aux partis politiques pour IQVIA Holdings ;
- Adoption du vote par majorité simple pour Agilent Technologies, Nvidia Corporation, Prologis et Thermo Fisher Scientific ;
- Publication d'un rapport sur les activités de lobbying pour Applied Materials.

En 2024, Ecofi n'a pas engagé de projet de dépôt de résolution aux AG des sociétés.

Enfin, en 2024, Ecofi a mis à jour sa politique de vote, en intégrant plusieurs critères concernant les pratiques de gouvernance.



UN POURCENTAGE ÉLEVÉ DE VOTES D'OPPOSITION AUX RÉOLUTIONS



Le pourcentage de votes « contre » d'Ecofi en 2024 est à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20%.
 (source : AFG)

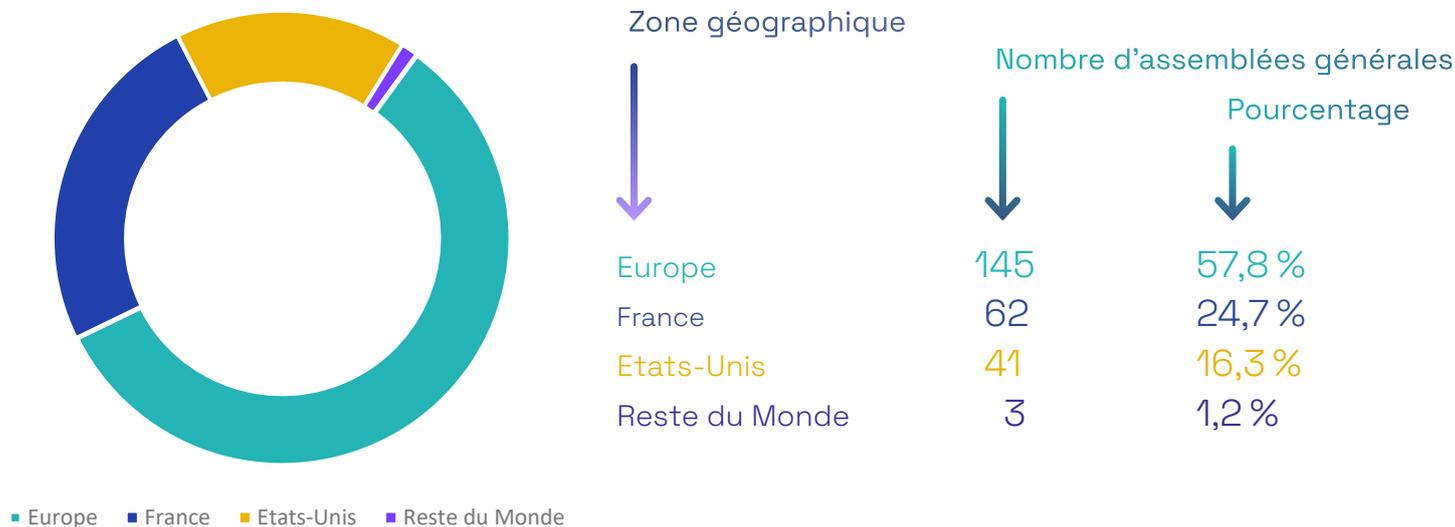
MOTIFS DES VOTES D'OPPOSITION

Nombre de résolutions pour lesquelles nous avons voté « contre »

Nombre de résolutions	Pourcentage global des votes	Motif
574	37%	Rémunérations des dirigeants et des salariés (hors actionariat salarié)
546	35%	Nomination des membres du CA ou de Surveillance et jetons de présence
203	13%	Formalités et autres motifs
167	11%	Dispositifs anti-OPA et opérations financières/ fusions
76	5%	Résolutions externes (non agréées par le Conseil)
1	0%	Actionariat salarié

TOTAL
1567

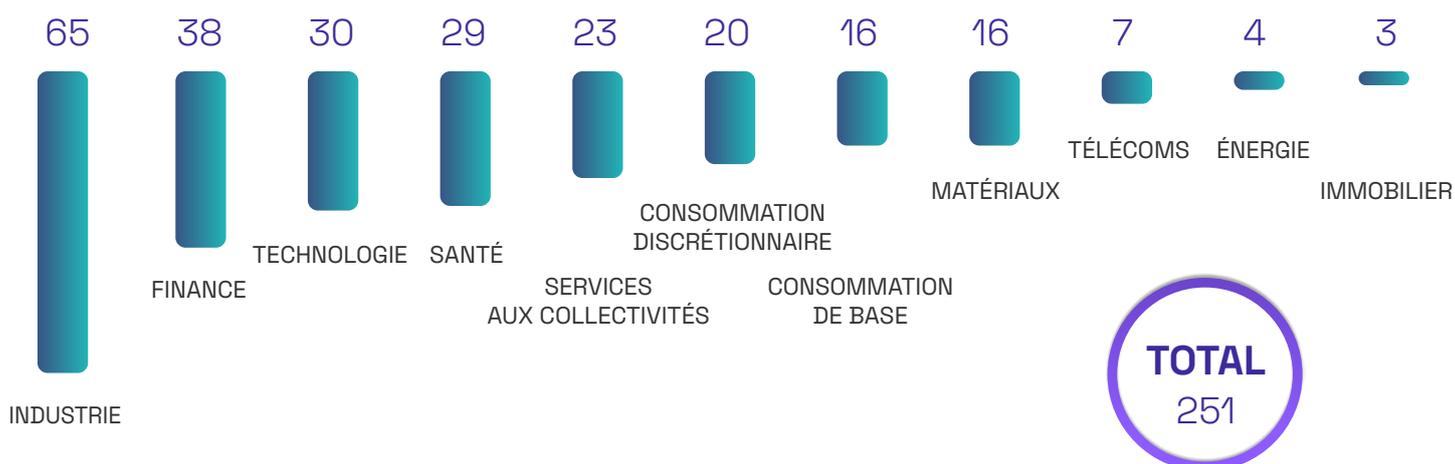
VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



THÈMES DES RÉSOLUTIONS EXTERNES (EN NOMBRE)



NOMBRE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



UN DIALOGUE ENGAGÉ ET CONSTRUCTIF

Ecofi s'engage en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises et les institutions. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Le dialogue, mené par notre département éthique et solidaire, est exercé :

- de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés cotées sur des enjeux ou risques ESG ;
- de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationales ou internationales, dont Ecofi est membre ou partenaire.

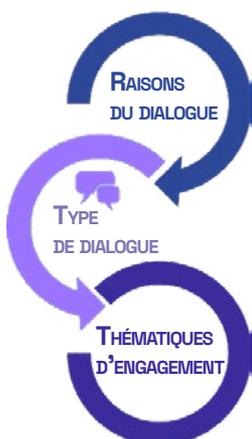
Le département éthique et solidaire sélectionne les sociétés avec lesquelles dialoguer sur la base des critères suivants :

- implication dans des controverses ESG ou changement de la note controversée ;
- mauvaise performance ou changement de la note ESG ;
- communication des intentions de vote au moment de l'assemblée générale ;
- requête des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence ;
- requête du Comité controverses ou du Comité éthique et de mission ;
- campagne thématique portant sur un sujet ESG spécifique ;
- intérêt particulier d'un point de vue ESG.

Le département éthique et solidaire choisit les thématiques de dialogue (exemple: transition énergétique, responsabilité fiscale, parité et droits humains) et prépare les questions sur la base des facteurs suivants :

- points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale ;
- implication dans des épisodes controversés ;
- matérialité des enjeux ESG du secteur.

L'activité de dialogue se déploie sur différentes étapes (analyse ESG, préparation de questions, prise de contact avec la société, organisation du dialogue, évaluation des réponses, communication interne et externe) et est basée sur une procédure formalisée.



Le dialogue se fait à l'initiative :

- du département éthique et solidaire ;
- des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence ;
- du Comité controverses ou du Comité éthique et de mission.

- Dialogue individuel,
- Dialogue collectif,
- Dialogue institutionnel.

- Points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale ;
- Implication dans des épisodes controversés ;
- Matérialité des enjeux ESG.

DIALOGUE INDIVIDUEL : ÉCHANGER

En 2024, Ecofi a dialogué avec **34 sociétés** :

A.P. Moller Mærsk	ERG SpA	Royal Bank of Canada
AB InBev	Hera SpA	Sartorius
ACCOR	Infrastrutture Wireless Italiane	Savencia
Alstom	Intermarché	Stellantis
Aurubis	Iren	Terna
Bouygues Telecom	Kingspan Group	Thyssenkrupp Nucera
Carl Zeiss Meditec	LEG Immobilien	UPM-Kymmene Oyj
Compugroup Medical	Mercedes-Benz	Vinci
Crédit Logement (2 dialogues)	Michelin	
Crelan	New Immo Holding	
CRH Plc	Orange	
Danieli & Co	Orano	
Dover	Redeia Corporacion	

Les dialogues se sont concentrés sur l'implication des sociétés dans **des épisodes controversés** ainsi que sur **différents enjeux ESG : Environnemental** (stratégie environnementale, pollution, gestion des ressources en eau), **Social** (droits de l'Homme, relations avec les fournisseurs, parité femme-homme) et **Gouvernance** (transparence dans les rémunérations, publication des données ESG, ressources humaines).

En 2024, Ecofi a mené une campagne de dialogue actionnarial spécifique sur le sujet du climat en contactant 23 sociétés.

Une analyse quantitative des dialogues

En 2022, **Ecofi a mis en place une méthodologie d'analyse des dialogues individuels** pour en quantifier la qualité et le niveau de prise en compte des requêtes de la part des sociétés. La méthodologie développée par Ecofi est basée sur la qualité des interactions, les informations reçues et les engagements de la direction à l'égard des axes d'amélioration soumis aux sociétés. La volonté d'évaluer et de quantifier l'impact de nos dialogues individuels a fait l'objet de réflexions au cours des dernières années.

Nous sommes convaincus que les investisseurs responsables doivent aller au-delà de la simple comptabilité des actions de dialogue pour surveiller efficacement leur qualité et leur efficacité dans le temps. Nous sommes conscients de la nécessité de l'améliorer sans cesse afin de disposer d'une méthodologie analytique toujours plus précise et pertinente.

Ainsi, nous avons apporté des améliorations à sa deuxième version en 2023. Le score pour chacun de nos dialogues individuels, appelé « **Ecofi Engagement Quality Score** », nous permet de prioriser nos actions, d'améliorer les objectifs que nous nous donnons, et de suivre les résultats en cohérence avec nos décisions d'investissement.

Afin de faire preuve de transparence, les scores relatifs aux dialogues sont communiqués ci-après. Le score de 0 % désigne les entreprises qui n'ont jamais répondu à nos questions, malgré plusieurs relances effectuées, et qui n'ont donc pas voulu entamer un dialogue.

LE DIALOGUE

Au total, le département ISR d'Ecofi a posé **253 questions**, concernant les thématiques suivantes :

ENTREPRISES	ODD CIBLÉS	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE	SCORE ECOFI*
 ABInBev	13	• Stratégie et performance climat			94 %
 ACCOR	13	• Stratégie et performance climat			83 %
 ALSTOM	3, 8		• Santé et sécurité des salariés		83 %
 Aurubis	13	• Stratégie et performance climat			61 %
 bouygues	13	• Stratégie et performance climat			44 %
 CGM	8, 12, 13 et 16	• Stratégie et performance climat	• Relation avec les fournisseurs	• Transparence et publication de données ESG • Pratiques de gouvernance	75 %
 CGM	13	• Stratégie et performance climat			100 %
 CREDIT LOGEMENT	8, 13, 15 et 16	• Transparence sur les indicateurs environnementaux			50 %
 crelan	13	• Stratégie et performance climat			50 %
 CRA	13	• Stratégie et performance climat			71 %
 DANIELI	13	• Stratégie et performance climat			0 %
 DOVER	5, 8, 14, 15 et 16	• Gestion des déchets • Gestion des ressources en eau	• Parité femme-homme	• Parité femme-homme dans le Conseil d'administration • Rémunération des dirigeants	0 %
 ERG	13	• Stratégie et performance climat			85 %
 HERA	13	• Stratégie et performance climat			80 %
 INWIT	13	• Stratégie et performance climat			0 %
 Intermarché	13	• Stratégie et performance climat			0 %
 iren	13	• Stratégie et performance climat			88 %

ENTREPRISES	ODD CIBLÉS	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE	SCORE ECOFI ¹
	13	• Stratégie et performance climat			91%
	13	• Stratégie et performance climat			42%
	13	• Stratégie et performance climat			0%
	13	• Stratégie et performance climat	• Droits humains	• Pratiques anticoncurrentielles	47%
	13	• Stratégie et performance climat			63%
	8, 12, 13 et 16	• Stratégie environnementale	• Relation avec les fournisseurs	• Transparence et publication de données ESG • Pratiques de gouvernance	35%
	8 et 12		• Relation avec les clients • Relation avec les fournisseurs		69%
	3, 8, 14, 15 et 16	• Pollution • Gestion des déchets radioactifs	• Santé et sécurité des salariés • Dialogue social • Publicité trompeuse		50%
	13	• Stratégie et performance climat			0%
	12, 13 et 16	• Eco blanchissement	• Droits humains • Relation avec les communautés locales	• Pratiques anticoncurrentielles • Lutte contre le blanchiment d'argent	0%
	12, 13 et 14	• Performances environnementales • Impact sur le changement climatique			63%
	13	• Stratégie et performance climat			42%
	3, 13 et 16	• Impact environnemental des produits	• Sécurité des produits • Ressources humaines	• Pratiques anticoncurrentielles	0%
	13	• Stratégie et performance climat			92%
	13	• Stratégie et performance climat			75%
	13	• Stratégie et performance climat			92%
	13	• Stratégie et performance climat			90%
	3, 5, 8, 12, 13, 15 et 16	• Impact environnemental	• Santé et sécurité des salariés • Relation avec les fournisseurs	• Parité femme-homme dans le Conseil d'administration • Rémunération des dirigeants	0%

DIALOGUE COLLECTIF : PLUS FORTS ENSEMBLE

En 2024, Ecofi a participé à 21 initiatives, coordonnées par les réseaux internationaux de finance responsable dont Ecofi est partenaire :



Ces **21 initiatives** nous ont permis de **contacter 136 sociétés investies par nos fonds** et se sont focalisées sur trois thématiques :

- Transition énergétique/ Biodiversité
- Droits de l'Homme/ Relations avec les salariés
- Gouvernance/ Responsabilité fiscale

LES ENJEUX DU DIALOGUE COLLECTIF



Transition énergétique/ Biodiversité

Les changements climatiques et la perte de biodiversité entraînent des risques de long terme pour l'économie, en général, et pour les entreprises en particulier. Les investisseurs peuvent inciter les entreprises à adopter des politiques efficaces de lutte contre le changement climatique, de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et de développement de solutions et produits moins polluants.



Droits de l'Homme/ Relations avec les salariés

Les violations des droits humains des entreprises et de leurs fournisseurs représentent un risque légal et de réputation de plus en plus pris en compte par les investisseurs. Les investisseurs responsables, pour réduire leur exposition aux risques liés aux violations des droits humains, incitent les sociétés à se fixer des objectifs visibles et précis sur ce sujet et à appliquer des politiques et des mesures rigoureuses via des dispositifs efficaces de contrôle et de reporting.



Gouvernance/ Responsabilité fiscale

L'optimisation fiscale agressive de certaines entreprises peut présenter des risques légaux et de réputation pour les sociétés et leurs investisseurs. Les investisseurs peuvent donc inciter les entreprises à adopter de meilleures pratiques afin d'augmenter la transparence fiscale.

DIALOGUE COLLECTIF : LES INITIATIVES



Transition énergétique/ Biodiversité



IMPACT
5 ENTREPRISES
CONTACTÉES

Nature Action 100



INITIATIVE MONDIALE D'ENGAGEMENT SUR LA BIODIVERSITÉ

Ecofi a rejoint une nouvelle initiative mondiale d'engagement collaboratif axée sur la biodiversité : Nature Action 100. Ce groupe d'investisseurs, codirigé par l'IIGCC et Ceres, a défini des attentes vis-à-vis de 100 entreprises issues de secteurs présentant d'importants enjeux en matière de biodiversité. L'objectif est de lutter contre la perte de biodiversité et de promouvoir la préservation de la nature. Ces attentes se déclinent en six domaines clés : ambition, évaluation, objectifs, mise en œuvre, gouvernance et engagement.

À travers cette initiative, **Ecofi a contacté 5 sociétés investies** par ses fonds.

IMPACT
7 ENTREPRISES
CONTACTÉES



INITIATIVE SPRING

Ecofi soutient l'initiative SPRING, lancée par les PRI, enjoignant les entreprises à intégrer davantage la biodiversité dans leurs opérations commerciales, leurs stratégies, la gestion de leurs risques et de leur chaîne de valeur. Cette initiative vise en particulier les problématiques liées à la déforestation et à la dégradation des sols dans des zones géographiques clés, où ces risques sont les plus élevés, en s'assurant entre autre que les entreprises mettent en cohérence leurs activités d'engagement politique auprès des pouvoirs publics avec l'objectif de réduire la déforestation dans les zones concernées. L'initiative a contacté 60 entreprises, dont 15 investies par les fonds d'Ecofi : BMW, Carrefour, Continental, Ford, Koninklijke Ahold Delhaize, Henkel AG, L'Oreal S.A., Neste Oyj, Mercedes-Benz Group AG, Michelin, Pirelli, Santander Group, Sodexo, Tesco, Toyota.

Ecofi soutient activement le dialogue auprès de 7 sociétés : AB Volvo, JDE Peet's, L'Oreal, Mercedes-Benz, Neste, Santander, Toyota.

IMPACT
70 ENTREPRISES
CONTACTÉES



CAMPAGNE SUR LA TRANSPARENCE 2024

Comme en 2023, 2022, 2021 et 2020, Ecofi a rejoint l'initiative « Non-Discloser campaign » du CDP. Chaque année le CDP demande à plus de 9 000 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seulement une partie de ces sociétés répond à ces enquêtes.

A travers cette initiative **Ecofi, avec 276 membres du CDP, représentant 21 trillions de dollars, a contacté 1998 sociétés non-répondantes, dont 70 investies dans nos fonds**, pour les inciter à fournir des informations plus détaillées.

IMPACT
7 ENTREPRISES
CONTACTÉES



LETTRÉ AU FTSE 100 SUR LE SAY ON CLIMATE

Ecofi a signé une initiative de dialogue collectif, coordonnée par 2 membres anglais des PRI des Nations Unies (LAPPF et CCLA), pour exiger des sociétés listées au FTSE 100 qu'elles inscrivent à l'ordre du jour de leur assemblée générale 2025 la possibilité pour les actionnaires de voter leur stratégie climatique. Cette lettre a été signée par 41 investisseurs, ce qui représente 1,6 trillion de livres d'actifs sous gestion. Les investisseurs signataires s'attendent à ce que les entreprises élaborent des plans de transition crédibles, incluant des objectifs alignés sur l'accord de Paris et des stratégies détaillées pour atteindre ces objectifs. Des votes spécifiques sur les plans de transition permettent aux actionnaires de témoigner leur soutien à ces stratégies de décarbonation, d'indiquer leur confiance dans le plan de transition et de répondre aux dépenses en capital associées.

L'initiative concerne 76 sociétés, **dont 7 investies par les fonds d'Ecofi** : Belfius Bank, HSBC, Intertek Group, International Consolidated Airlines Group, Smith & Nephew, Spirax-Sarco Engineering, Vodafone.

IMPACT
SENSIBILISER LES
ENTREPRISES SUR
LA BIODIVERSITÉ



FINANCE FOR BIODIVERSITY PLEDGE

Ecofi a adhéré à l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, qui nous engage, aux côtés d'autres institutions financières, à intégrer l'enjeu de la biodiversité à travers nos investissements et en particulier 5 actions, dont l'évaluation de l'impact positif et négatif de nos fonds sur la biodiversité, l'identification des facteurs clés de sa dégradation et la définition des objectifs pour augmenter les impacts positifs et réduire les négatifs.

L'initiative est actuellement soutenue par 177 investisseurs, représentant 21,1 billions d'actifs sous gestion.

IMPACT
SENSIBILISER LES
ENTREPRISES SUR
LA BIODIVERSITÉ



DÉCLARATION D'INVESTISSEURS SUR LA NATURE

Ecofi soutient la déclaration d'investisseurs de la World Benchmarking Alliance, une coalition d'investisseurs responsables axés sur l'enjeu de la biodiversité, qui demande aux entreprises investies d'évaluer et de divulguer de manière urgente leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, à la fois dans leurs propres opérations et dans leur chaîne de valeur. Les institutions financières signant cette déclaration reconnaissent le rôle que les entreprises doivent jouer pour atteindre les objectifs et cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

Ce qui est demandé à travers cette initiative, c'est que les sociétés intensifient leurs efforts sur la protection de la nature et que toutes les parties prenantes, y compris les institutions financières, tiennent les entreprises responsables de leurs actions - récompensant celles qui font des pas positifs et mettant la pression sur les retardataires pour en faire davantage. La déclaration est soutenue par 26 investisseurs, représentant 1,4 trillion de dollars d'actif sous gestion.

IMPACT
1 ENTREPRISE
CONTACTÉE



ENGIE

Parallèlement à son engagement auprès d'ENGIE au sein de la coalition du FIR, Ecofi a rejoint cette année le groupe d'engagement de Climate Action 100+. Dans le cadre de cette initiative, Ecofi a co-signé aux côtés de 21 investisseurs une lettre adressée à la directrice générale MacGregor et au président de la société Jean-Pierre Clamadieu. Cette démarche a été suivie d'une rencontre entre ENGIE et la coalition d'investisseurs, permettant d'échanger sur plusieurs sujets cruciaux : la nouvelle stratégie climatique de la société, son alignement avec un scénario de limitation du réchauffement à 1,5 °C, le rôle de la compensation carbone dans cette stratégie, ainsi que les nouveaux projets de développement d'actifs gaziers et un calendrier pour une sortie définitive des énergies fossiles. Les discussions ont également abordé des thèmes tels que la transition juste ou l'adoption du statut d'entreprise à mission.

IMPACT
1 ENTREPRISE
CONTACTÉE



DIALOGUE AVEC ENGIE

Dans la continuité du dialogue coordonné par le FIR en 2023 avec ENGIE, axé sur sa stratégie climatique et la qualité de son plan de transition énergétique, Ecofi a cette année co-signé, avec douze investisseurs, une lettre adressée à la directrice générale MacGregor et au président de la société Jean-Pierre Clamadieu. L'objectif de cette démarche est d'obtenir davantage de précisions sur la stratégie climatique d'ENGIE en vue du *Say on climate* qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale de 2025. Cette lettre a conduit à une rencontre entre la société et la coalition d'investisseurs, permettant d'échanger sur les récentes actualisations du plan de transition, son alignement avec un scénario de limitation du réchauffement à 1,5 °C, ainsi que sur sa future publication conforme aux exigences de la CSRD. Les discussions ont également porté sur les critères de rémunération de la directrice générale, la composition du comité stratégique et les nouveaux projets de développement d'actifs gaziers.



DIALOGUE AVEC ALLIANZ

A travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté Allianz, pour dialoguer sur ses services d'assurances à des agriculteurs impliqués dans des activités de déforestation illégale au Brésil.

DIALOGUE AVEC INDITEX

A travers le réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté Inditex pour dialoguer sur l'impact sur le climat des politiques de transport des produits Zara, notamment le fret aérien. L'initiative demande à la société la mise en place de certaines bonnes pratiques en ce sens, notamment la fixation d'objectifs mesurables visant à réduire le fret aérien et la publication des données plus précises sur l'impact des transports sur le climat.

DIALOGUE AVEC INTESA SAN PAOLO

En collaboration avec l'ONG RE Common, Ecofi a envoyé une lettre à Intesa San Paolo, concernant la politique de la société sur le financement au secteur du charbon et du pétrole et du gaz non conventionnel. Cette action a été menée pour sensibiliser la société sur l'importance de la sortie de la banque de ces secteurs, en particulier pour les nouveaux projets. L'initiative demande à la société de renforcer sa politique d'exclusion afin de couvrir tous les services financiers, y compris les investissements. La lettre a été signée par 8 investisseurs institutionnels, représentant 817 milliards de dollars sous gestion.

DIALOGUE AVEC SNAM

En collaboration avec l'ONG RE Common, Ecofi a envoyé une lettre à Snam qui vise à renforcer la stratégie climatique de la société, à travers notamment l'intégration des émissions scope 3 et la fixation d'objectifs intermédiaires de décarbonation plus ambitieux conformes à l'accord de Paris. L'initiative demande aussi à Snam d'améliorer la transparence des impacts sur le climat des *green bonds* émis. La lettre a été signée par 2 investisseurs institutionnels.

DIALOGUE AVEC RABOBANK

A travers GLS Investments, membre allemand du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté Rabobank, pour dialoguer sur des potentiels manquements dans le cadre de sa stratégie biodiversité. Ce dialogue fait suite à une controverse dans le cadre laquelle Rabobank et sa sous-filiale Banco de Lage Landen Brasil ont été accusés par Greenpeace Brésil de fournir des services financiers à des entreprises et à des personnes impliquées dans de la déforestation ainsi que la destruction d'écosystèmes et l'atteinte à des terres indigènes.



Droits de l'Homme/ Relations avec les salariés



IMPACT
2 ENTREPRISES
CONTACTÉES



INITIATIVE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DU CHOCOLAT

Ecofi a rejoint une nouvelle initiative mondiale d'engagement collaboratif axée sur la biodiversité. Ecofi a soutenu une initiative de dialogue collectif, coordonnée par les associations Investor Advocates for Social Justice (IASJ) et Oxfam, qui exige des six plus grosses entreprises chocolatières au niveau mondial (Hershey Company, Mondelez International, Mars Incorporated, Nestlé S.A., Ferrero International SpA et Lindt & Sprüngli AG) la mise en place des politiques rigoureuses contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement au Ghana et en Côte d'Ivoire. L'initiative demande aussi aux sociétés de s'engager à garantir aux producteurs de cacao un revenu de subsistance. Cette lettre exige que les fabricants de chocolat entreprennent les actions suivantes :

- S'assurer que les producteurs de cacao perçoivent un revenu décent d'ici à 2025
- Etablir des contrats de long terme avec les producteurs de cacao pour leur assurer plus de sécurité financière
- Publier des informations sur les progrès accomplis

L'initiative a été **soutenue par 68 signataires**, représentant 8,8 trillions de dollars d'actifs et a concerné **2 sociétés investies par les fonds d'Ecofi** (Nestlé et Lindt & Sprüngli AG).

IMPACT
5 ENTREPRISES
CONTACTÉES



INITIATIVE SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE DE FOURNISSEURS DE MINÉRAUX

Ecofi a signé une déclaration des PRI, initiée par Steward Investors, afin d'engager certaines entreprises du secteur IT à ne pas utiliser des minéraux extraits par des fournisseurs accusés de ne pas respecter les droits de l'Homme. En effet, la production des appareils électroniques, en particulier des semi-conducteurs, repose sur un certain nombre de minéraux comme l'étain, le tungstène, le tantale, l'or et le cobalt. Ces minéraux appelés «minéraux de conflit» tirent leur nom du fait qu'ils sont principalement extraits dans des régions vulnérables à l'instabilité politique et à la violence, notamment en Afrique subsaharienne. L'extraction de ces minéraux s'effectue dans des conditions de travail abusives où les droits de l'Homme sont généralement bafoués. Cette lettre appelle 29 entreprises, dont 5 investies par les fonds d'Ecofi, à développer des chaînes d'approvisionnement exemptes de minéraux de conflit.

Cette initiative est **soutenue par 160 signataires**, représentant 6 590 milliards de dollars d'actifs.

IMPACT
15 ENTREPRISES
CONTACTÉES



DÉCLARATION CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

Ecofi a signé une déclaration de la World Benchmarking Alliance (WBA), qui vise à inciter les entreprises à accélérer sur la prévention et la réparation des cas de violence et de harcèlement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de l'habillement et de l'agriculture, deux secteurs à risque majeur.

Cette déclaration fait suite à la publication des résultats qui mettent en évidence des lacunes majeures dans la mise en œuvre de la Convention sur la violence et le harcèlement de l'Organisation Internationale du Travail, entrée en vigueur en 2019.

L'initiative a contacté **15 sociétés investies par les fonds d'Ecofi**.

IMPACT
2 ENTREPRISES
CONTACTÉES



CAMPAGNE 2024 SUR L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

Ecofi soutient, avec de plus de 130 investisseurs représentant 21 trillions de dollars d'encours, l'initiative de la fondation Access to Medicine concernant l'ODD 3 (Santé et bien-être pour tous) de l'ONU : ce projet d'engagement de long terme enjoint les investisseurs à dialoguer avec les 20 sociétés pharmaceutiques recensées par l'index d'Access to Medicine, dont 2 investies par les fonds d'Ecofi, Abbvie et Novartis, sur l'enjeu de l'accès aux médicaments, notamment dans les pays en développement.

En effet, Il s'agit d'analyser des critères tels que la tarification, les brevets ou les efforts de R&D de ces entreprises, en ligne avec les recommandations émises dans l'Access to Medicine Index.

IMPACT
2 ENTREPRISES
CONTACTÉES



DIALOGUE AVEC LINDT

A travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté Lindt, pour dialoguer sur le respect des droits de l'Homme et de mise en place de relations responsables avec les fournisseurs.

DIALOGUE AVEC DHL

A travers GLS Investments, membre allemand du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté DHL, pour dialoguer sur le respect des droits de l'Homme et de mise en place de relations responsables avec ses salariés.

Ce dialogue fait suite à une controverse dans le cadre laquelle la société était accusée de discrimination à l'égard des travailleurs noirs.

IMPACT
SENSIBILISER LES
ENTREPRISES SUR
LA PARITÉ



DÉCLARATION D'INVESTISSEURS SUR LA PARITÉ ET L'INCLUSION

Ecofi soutient la déclaration d'investisseurs d'As You Sow qui demande aux entreprises de publier des résultats concrets sur l'efficacité de leurs programmes de diversité, d'équité et d'inclusion. Dans les faits, si les entreprises prennent effectivement des engagements publics à ce sujet, peu d'entre elles publient les résultats.

Il existe donc un écart significatif entre les promesses faites par les entreprises et les données qu'elles sont prêtes à fournir aux investisseurs pour corroborer l'atteinte des objectifs déclarés. Cette déclaration demande à toutes les entreprises de s'assurer qu'elles ont rendu transparentes et accessibles les données clés relatives aux résultats de leurs programmes de diversité, d'équité et d'inclusion.

Cette initiative a été **soutenue par 67 investisseurs**, représentant 578 milliards de dollars.



Gouvernance/Responsabilité fiscale



IMPACT
36 ENTREPRISES
CONTACTÉES



CAMPAGNE DE QUESTIONS ÉCRITES AU CAC 40

Comme tous les ans depuis 2020, Ecofi, en tant que membre de la Commission de dialogue et engagement du FIR, soutient la campagne 2024 des questions écrites adressées à l'ensemble des entreprises du CAC 40. Les questions concernent différents sujets ESG, dont la responsabilité fiscale, la transition énergétique, les relations avec les salariés et la parité H/F. Ecofi a été en charge de l'écriture de la question sur la responsabilité fiscale ainsi que celle sur la biodiversité et de l'analyse des réponses des sociétés. Les réponses à ces questions vont donner lieu à une analyse et à une étude publique.

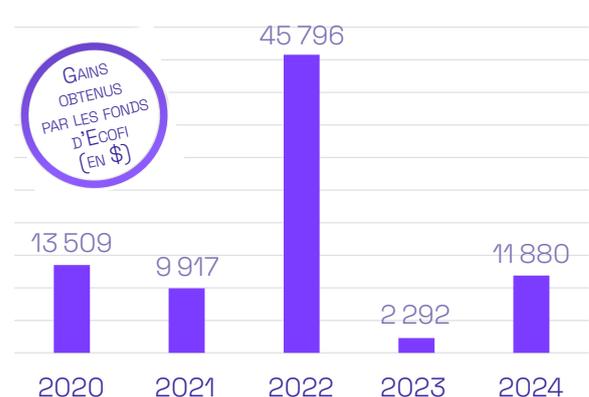
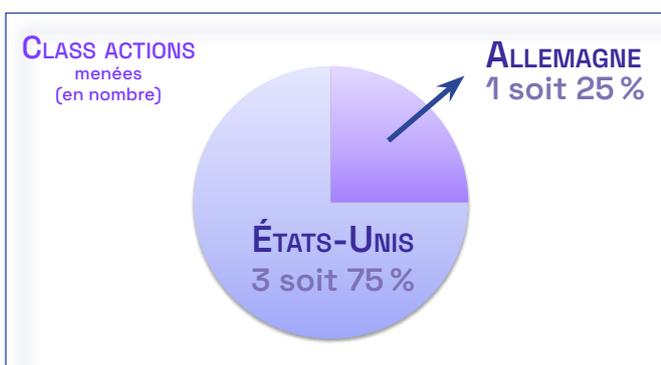
A travers cette initiative, Ecofi a contacté **36 entreprises investies par ses fonds.**

LES CLASS ACTIONS

L'action de groupe (ou *Class actions*) est une action judiciaire qui permet à un grand nombre de consommateurs ayant subi un même préjudice d'obtenir une indemnisation financière.

Depuis 2017, Ecofi utilise les services d'ISS afin d'avoir connaissance des recours collectifs auxquels les fonds peuvent participer et de gérer la mise en place de ces *Class actions*.

En 2024, les 4 *Class actions* contre Daimler, Stericycle, Acuity Brands et Wells Fargo & Company sont à l'origine du gain de 11 880 dollars.



DIALOGUE INSTITUTIONNEL : INTERPELLER

En 2024, Ecofi a participé à 9 initiatives de dialogue avec les institutions liées aux enjeux ESG suivants : la pollution plastique, le climat, la lutte contre la déforestation, les droits de l'Homme, la responsabilité fiscale et le reporting extra-financier.



Pollution plastique



INITIATIVE POUR UN CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL SUR LA POLLUTION PLASTIQUE

Ecofi a signé une déclaration coordonnée par les PRI, le CDP et l'UNEP des Nations Unies qui invite les institutions politiques des pays du G20 à approuver un instrument international juridiquement contraignant ambitieux visant à mettre fin à la pollution plastique. Cet instrument offre l'opportunité d'établir un mandat politique similaire à l'accord de Paris et au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal en ce qui concerne l'élimination de la pollution plastique et de formaliser le soutien à l'action du secteur financier. Concrètement, cette initiative demande notamment de fixer un objectif pour aligner les flux financiers, publics et privés, sur les objectifs de l'ILBI ; de fixer des objectifs harmonisés et des obligations contraignantes pour l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques et de permettre aux entreprises d'évaluer et de divulguer les risques et les opportunités liés aux plastiques (par exemple, dans le cadre de leur évaluation des risques liés à la nature) et veiller à ce qu'elles le fassent. L'initiative est soutenue par 160 institutions financières, représentant 15,5 trillions de dollars.



DÉCLARATION D'INVESTISSEURS SUR LE TRAITÉ MONDIAL SUR LE PLASTIQUE

Ecofi soutient une lettre du VBDO, le Forum pour l'Investissement Responsable des Pays Bas, qui vise à faire adopter par les gouvernements des mesures rigoureuses par le Traité Mondial sur le Plastique, qui a eu lieu en novembre 2024 à Busan, en Corée du Sud. Ces mesures concernent d'une part la réduction des impacts sur l'environnement et sur la santé du plastique en s'attaquant à toutes les étapes du cycle de vie, de la production au recyclage et d'autre part, visent à inciter les entreprises pétrochimiques à réduire leur dépendance aux matières fossiles et aux substances dangereuses. Les gouvernements sont ainsi invités à mettre en place des mesures contraignantes. La déclaration est soutenue par 80 investisseurs, représentant 7,5 trillions de dollars d'actif sous gestion.



LETTRÉ AUX GOUVERNEMENTS POUR LES INCITER À METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD DE PARIS

Comme en 2021 et 2022, Ecofi a signé la lettre « 2024 Global Investor Statement to Governments On Climate Change » des PRI, CDP, du CERES et de l'IGGC, adressée aux gouvernements des pays du G20 pour les inciter à mettre en œuvre l'accord de Paris. La lettre, signée par 534 investisseurs institutionnels représentant 29 trillions de dollars, propose cinq grands axes d'actions, dont la mise en œuvre des politiques nationales pour atteindre des objectifs ambitieux, à travers notamment la suppression des subventions aux combustibles fossiles et l'abandon progressif de la production d'électricité à partir de charbon.



DÉCLARATION DES INVESTISSEURS EN FAVEUR DU RÈGLEMENT DE L'UE SUR LA DÉFORESTATION

Ecofi a signé une lettre adressée à l'Union Européenne rédigée par Green Century Funds et coordonnée par les PRI des Nations Unies. Cette lettre vise à réaffirmer l'importance de la mise en œuvre d'une réglementation rigoureuse contre la déforestation. Elle insiste sur l'importance de respecter le calendrier prévu pour le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (EUDR). Cette initiative a été signée par 28 investisseurs représentant plus de 929 milliards d'euros d'actifs sous gestion.



PÉTITION À LA SEC SUR LA RESPONSABILITÉ FISCALE

Ecofi a co-déposé une pétition aux États-Unis coordonnée par certains membres des PRI et d'ICCR demandant à la Securities and Exchange Commission (SEC) d'exiger une meilleure transparence fiscale de la part des entreprises cotées en bourse aux États-Unis. La pétition demande en particulier à la SEC d'exiger des entreprises cotées américaines de publier un rapport concernant les impôts payés (« country by country reporting ») pour chaque pays dans lequel elles opèrent. La pétition est soutenue par 87 investisseurs représentant plus de 2,3 billions de dollars d'actifs.



Droits de l'Homme



LETRE AU PARLEMENT EUROPÉEN VISANT À INTERDIRE LES PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL FORCÉ

Ecofi a signé une déclaration d'investisseurs envoyée aux membres du Parlement européen pour les inciter à voter lors de la session plénière d'avril 2024 en faveur du règlement de l'UE visant à interdire les produits issus du travail forcé sur le marché de l'UE. En approuvant ce règlement, l'UE renforcera considérablement sa capacité de lutter contre le travail forcé, qui selon les estimations de l'OIT concerne 27,6 millions de personnes au monde et génère des profits illégaux d'un montant d'environ 64 milliards de dollars.

L'initiative est signée par 76 organisations de la société civile, syndicats, investisseurs, entreprises, initiatives multipartites.



DÉCLARATION DES INVESTISSEURS EN FAVEUR D'UNE LÉGISLATION SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE EN SUISSE

Ecofi a signé une lettre adressée au Conseil Fédéral et au Parlement suisse rédigée par la Fondation Ethos, membre suisse de Shareholders for Change, qui demande l'introduction d'une législation en matière de respect de l'environnement et des droits humains pour les grandes sociétés suisses, couvrant aussi la chaîne de fournisseurs. La lettre demande la mise en œuvre d'un devoir de diligence de la part des sociétés et la présence d'une autorité administrative indépendante chargée de l'application de la loi. Cela permettrait à la Suisse de s'aligner davantage sur les exigences émergentes en matière de diligence raisonnable dans l'UE. Cette initiative a été signée par 21 investisseurs représentant plus de 459 milliards de francs suisses d'actifs sous gestion.



Reporting extra-financier



LETRE EN FAVEUR DE NORMES EUROPÉENNES AMBITIEUSES SUR LES RAPPORTS EXTRA-FINANCIERS

Ecofi a signé une lettre envoyée à la Commission Européenne concernant la directive de l'UE sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD), qui est entré en vigueur pour les grandes sociétés européennes en 2024. Ces normes exigent que les entreprises identifient et rapportent leurs impacts, risques et opportunités matériels, mais des spécifications sectorielles manquent encore pour certains enjeux ESG majeurs.

Les signataires de la lettre invitent la Commission européenne à prévoir des standards de secteur complets qui permettent aux investisseurs de bénéficier des informations précises et comparables sur les performances ESG des émetteurs. L'initiative a été soutenue par 37 signataires, dont 11 investisseurs.

La pétition est soutenue par 87 investisseurs représentant plus de 2,3 billions de dollars d'actifs. _____



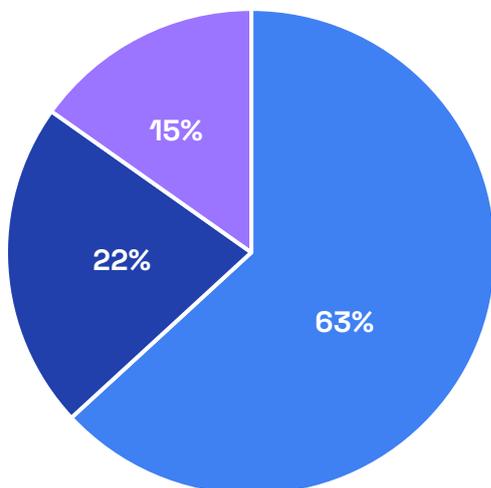
DÉCLARATION DES INVESTISSEURS SUR L'INITIATIVE OMNIBUS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (CSRD, CS3D ET TAXONOMIE)

Ecofi a signé une déclaration d'investisseurs envoyée à la Commission Européenne coordonnée par Eurosif, IIGCC et le PRI. Ursula von der Leyen a annoncé une directive omnibus pour amender les réglementations CSRD, CS3D et Taxonomie. Si l'objectif affiché est de simplifier ces textes, il y a des risques que leurs contenus soient entièrement rediscutés par les États membres et les membres du Parlement européen.

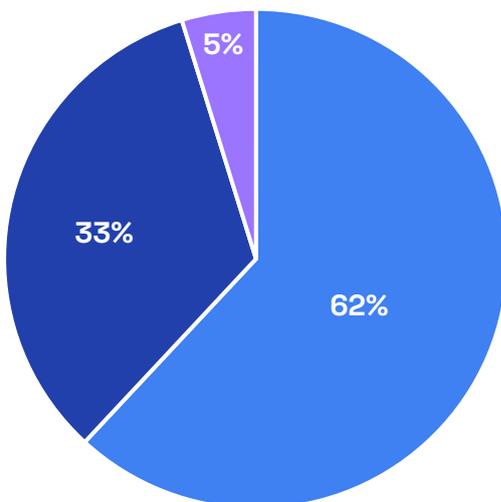
Des changements sur les fondements de ces directives et ce règlement pourraient être préjudiciables pour les investisseurs responsables et la position pionnière de l'Europe. Cette déclaration vise à préserver les principes fondamentaux de ces règles afin d'éviter une incertitude réglementaire. _____

LES THÉMATIQUES ESG AU COEUR DU DIALOGUE

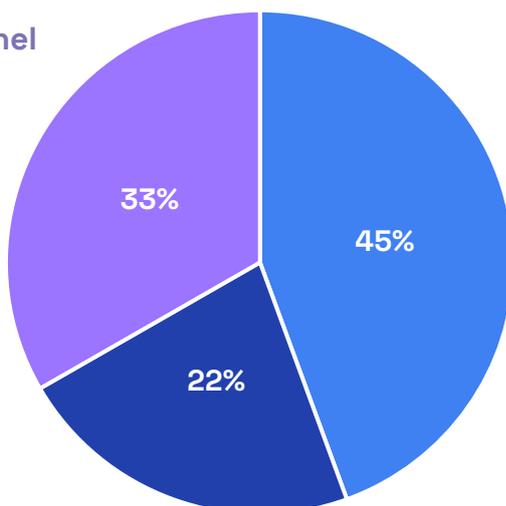
Dialogue individuel



Dialogue collectif



Dialogue institutionnel



Face à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes et aux records de température sans cesse battus, le rôle des investisseurs responsables a profondément évolué. Il ne s'agit plus seulement d'inciter les entreprises à se fixer des objectifs ambitieux alignés sur l'accord de Paris, mais bien de s'assurer du respect concret de ces engagements. Malgré une multiplication des déclarations d'intention, les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent leur progression alarmante.

L'année 2024, marquée par le franchissement du seuil symbolique de 1,5°C de réchauffement, renforce l'urgence d'agir : la probabilité de dépasser durablement cette limite d'ici six ans est désormais d'une chance sur deux, et certains rapports suggèrent même que ce point de non-retour est déjà quasiment atteint.

Ce contexte d'urgence est aggravé par une fragilité croissante de la transparence extra-financière, tributaire du contexte géopolitique.

Le retrait des États-Unis de l'accord de Paris, conjugué à l'assouplissement des obligations de divulgation des risques climatiques pour les entreprises cotées préconisé par la *Securities and Exchange Commission* sous l'impulsion de l'administration Trump, menace de saper les efforts entrepris. Aujourd'hui, la décision de la Commission européenne de réduire la portée de la CSRD, excluant 80 % des entreprises initialement visées et reportant son application ainsi que celle de la CS3D, introduit une nouvelle incertitude.

Si la simplification était l'objectif affiché, la réduction du champ d'application soulève des inquiétudes quant à l'efficacité de la directive pour encourager une action significative des entreprises en matière de durabilité.

Dans ce climat incertain, certaines grandes sociétés comme Shell, HSBC ou encore BP ont déjà revu leurs ambitions climatiques à la baisse.

Toutefois, une lueur d'espoir persiste : la majorité des entreprises semble saisir l'enjeu stratégique des données climatiques et indique vouloir maintenir le cap sur la transparence, indépendamment des fluctuations réglementaires. Une étude du *Boston Consulting Group* menée auprès de 2000 entreprises en 2024 révèle d'ailleurs qu'un quart des sociétés les plus performantes en matière de climat a constaté des bénéfices tangibles liés à leurs stratégies (réduction des coûts d'exploitation, diminution des déchets, optimisation des matériaux, utilisation d'énergies renouvelables).

Engagement climatique : les entreprises jouent-elles vraiment le jeu ?

Si plus de 70 % des 500 plus grandes entreprises mondiales affichaient un engagement climatique public en 2024, la qualité de ces engagements est hétérogène. Des objectifs de réduction en intensité énergétique, par exemple, ne garantissent pas une baisse effective des émissions de gaz à effet de serre en volume.

Cette première étape vers l'établissement d'une stratégie climatique robuste, bien que nécessaire, est par ailleurs insuffisante sans un plan d'action crédible qui l'accompagne.

Les données récentes dressent un tableau préoccupant : malgré l'adoption d'objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 par 45 % des plus grandes entreprises mondiales, les politiques mises en œuvre restent souvent insuffisantes et peu sollicitent la validation de l'initiative « *Science Based Targets* » (SBTi). Le *Net Zero Tracker* souligne une augmentation du nombre d'engagements climatiques, mais s'inquiète de leur manque de crédibilité : seules 5 % des entreprises satisfont aux critères définis par l'ONU.

Le benchmark *Climate Action 100+* corrobore ce constat : si 65 % des entreprises évaluées ont réduit leur intensité d'émissions en 2024, leur rythme de progression est loin d'être compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C.

Dans ce contexte, la troisième version du label ISR impose aux investisseurs une vigilance accrue. L'analyse de la qualité des plans de transition, le suivi des performances climatiques et le dialogue avec les entreprises dont les actes ne correspondraient pas aux promesses deviennent des impératifs.

L'engagement d'Ecofi pour la transparence

Dans cette optique, Ecofi a conduit en 2024 une campagne d'engagement climatique centrée sur la transparence, afin d'évaluer la clarté des objectifs et d'identifier les entreprises manquant à leurs engagements. Notre méthodologie s'est appuyée sur les données d'ISS ESG, en sélectionnant les entreprises non-alignées avec le scénario SDS (entre 1,5°C et 2°) d'ici 2050.

ISS ESG attribue un budget carbone à chaque société en fonction du budget sectoriel et de sa part de marché, puis évalue l'adéquation des politiques et performances climatiques avec la trajectoire 1,5°-2° C.

Parmi les entreprises non-alignées, 45 avaient pourtant fait certifier au moins un de leurs objectifs par la SBTi. Une analyse qualitative approfondie de ces sociétés, tenant compte de leur progression et du temps restant pour atteindre leurs objectifs, a permis d'isoler 23 entreprises manquant de transparence, rendant difficile l'évaluation de leurs progrès, ou accusant un retard significatif sur leur feuille de route.

Plus inquiétant encore, 5 sociétés ont vu leurs émissions augmenter par rapport à leur année de référence.

Notre campagne a mis en lumière des lacunes significatives en matière de transparence parmi ces entreprises : 12 d'entre elles n'ont pas publié leurs données d'émissions pour l'année de référence, entravant tout effort d'évaluation par les investisseurs. Seules 6 d'entre elles ont défini des objectifs à long terme. De plus, on peut déplorer que 9% des objectifs validés le soient en intensité.

Un point encourageant toutefois : 17 des 23 entreprises ont inclus des objectifs pour leurs émissions de scope 3, en plus des scopes 1 et 2, démontrant une prise de conscience croissante de l'impact de leur chaîne de valeur.

L'engagement climatique des entreprises est indispensable, mais il doit impérativement s'accompagner d'une transparence sans faille.

Les entreprises doivent non seulement formuler des objectifs clairs, mesurables et assortis d'une publication régulière des données d'émissions, conformément aux recommandations de la SBTi, mais aussi démontrer un engagement tangible et vérifiable.

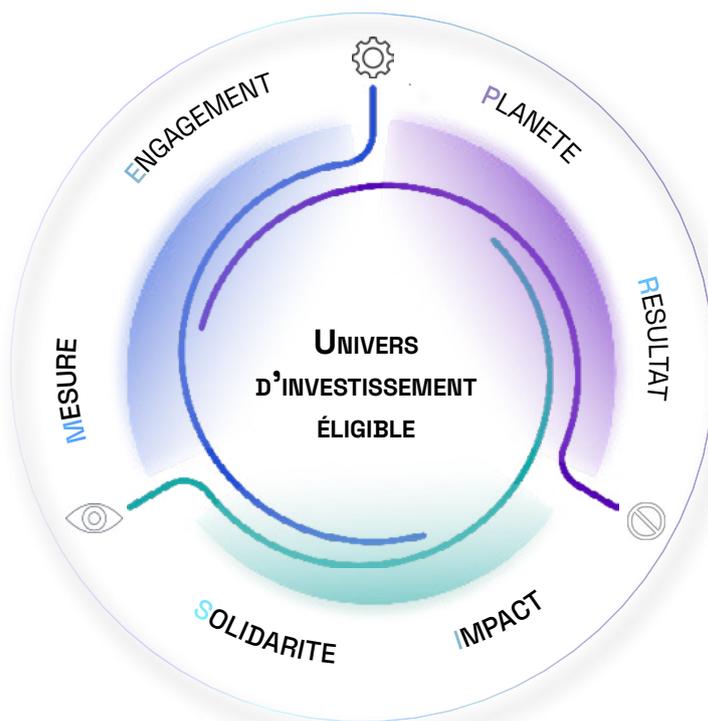
Au-delà des paroles, seuls des résultats concrets permettront aux investisseurs d'évaluer la crédibilité des actions entreprises et de contribuer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique.

En 2025, chez Ecofi, nous poursuivrons nos efforts en approfondissant l'analyse des données d'émissions, en intensifiant le dialogue avec les entreprises et en examinant les engagements de transparence des sociétés n'ayant pas pu être incluses dans cette première analyse.



PRISME : L'ISR PAR ECOFI

PRISME est le socle incontournable qui détermine l'univers d'investissement éligible dans lequel chaque gérant sélectionne ses valeurs pour construire son portefeuille et déployer sa stratégie de gestion.



Notre démarche repose sur trois piliers porteurs :

Notation propriétaire PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « *best in universe* » et se fonde sur la note **PRISME** des émetteurs (comprise entre 0 et 10). Cette note inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research et donne la priorité à l'impact réel des politiques ESG des émetteurs en surpondérant 9 critères à fort impact ESG (3 par domaine E, S et G).

Les émetteurs sont répartis en déciles selon leur note **PRISME**.

Stratégie d'exclusion

Sont exclus du périmètre d'investissement les États désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, le tabac, les pesticides, l'huile de palme, le charbon, le pétrole, le gaz et les énergies fossiles non conventionnelles.

Gestion des controverses

Les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort), ainsi que les États ne faisant pas preuve de la mise en place d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

Les fonds ISR d'Ecofi intègrent l'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3) dans leur objectif de gestion en veillant à ce qu'elle soit systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

ECOFI, UNE SOCIÉTÉ DE GESTION QUI PREND LES DEVANTS ET QUI INFLUENCE DEMAIN

Chez Ecofi, nous pensons depuis longtemps que les entreprises ont un rôle à jouer auprès de toutes leurs parties prenantes. C'est le sens de notre démarche depuis 1972. Ce que nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous l'appliquons à nous-mêmes.

Nos valeurs

Implication : L'engagement d'Ecofi est présent à la fois dans tous ses choix et au sein des équipes.

Maîtrise : C'est forts de notre histoire au service de la finance utile que nous proposons une gestion toujours plus exigeante, rigoureuse et innovante.

Sincérité : Pour construire un partenariat de confiance avec nos clients, nous tenons à leur expliquer nos choix, en toute transparence.

En 2024, Ecofi a intensifié son engagement en matière de RSE en mettant en œuvre plusieurs initiatives visant à promouvoir le développement durable et à renforcer son impact social.

Pilier Environnement :

Le bilan carbone

L'établissement du bilan carbone, première brique de notre politique environnementale, repose sur la méthodologie du Groupe BPCE qui dispose d'un outil dédié à l'établissement du bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14064 et du GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol).

La sobriété

La sobriété étant un impératif écologique et solidaire, nous œuvrons au quotidien pour optimiser nos processus et les rendre moins énergivores. Le même objectif s'applique dans le choix de nos équipements. Depuis février 2024, Ecofi mène un grand chantier dénommé EcoData, dont l'objectif est la réduction du volume de données et du nombre de serveurs utilisés. Ce chantier a permis de réduire de 17% le volume stocké et archivé de fichiers de travail.

Cette prise de conscience passe également par la sensibilisation des collaborateurs au travers de campagnes de formation et de communication internes. La démarche RSE d'Ecofi, sur le pilier environnement, s'ancre dans une vision de long terme et s'appuie sur une approche globale des activités de l'entreprise.

Pilier Social :

Chez Ecofi, nous croyons en une entreprise où chacun se sent valorisé et respecté. Nous favorisons la mixité sociale, générationnelle et de genre au sein de nos équipes. Nous nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination et à offrir à chacun des opportunités égales de développement.

Depuis 2006, l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE déploie une politique volontariste pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Au-delà de nos seules obligations réglementaires, le handicap s'inscrit dans une démarche RSE forte et collective, en phase avec les valeurs que nous défendons.

En janvier 2023, un accord en faveur de l'emploi et de l'égalité des chances des personnes en situation de handicap a été signé par les entreprises du Groupe Crédit Coopératif. Les grands points abordés sont :

- Agir pour le maintien dans l'emploi
- Agir pour l'employabilité : garantir l'égalité des chances dans l'accès à la formation et les parcours professionnels
- Favoriser l'accès à l'emploi et recruter des personnes handicapées
- Poursuivre le travail de changement de regard sur le handicap

Pilier Gouvernance :

Le pilier Gouvernance est essentiel pour garantir la cohérence et l'efficacité de notre démarche.

Ecofi s'engage en faveur d'une gouvernance transparente, en particulier quant à la rémunération de ses dirigeants. Celle-ci, intégrant des critères financiers comme extra-financiers, quantitatifs comme qualitatifs, est supervisée par un comité spécialisé du Conseil de Surveillance.

NOS PARTENAIRES

Des collectifs d'influence



Access to Medicine Foundation (Atmindex)

La Fondation Access to Medicine est une ONG internationale, basée aux Pays-Bas, et dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement. La Fondation publie l'indice «*Access to Medicine Index*», qui classe les groupes pharmaceutiques en fonction de leurs efforts pour améliorer l'accès global aux médicaments.

Ecofi est membre de Atmindex.

www.accesstomedicineindex.org



Association française de la gestion financière (AFG)

L'AFG représente les professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs.

Ecofi est membre de l'AFG et participe à la Plénière investissement responsable, au Comité IR, ainsi qu'à d'autres groupes de travail sur l'ESG.

www.afg.asso.fr



CDP

Le CDP est une association d'investisseurs institutionnels qui a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la «*contrainte carbone*» et du changement climatique. Le CDP interroge annuellement les entreprises sur leur politique de lutte contre les changements climatiques, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur impact sur les forêts et leur utilisation de l'eau.

Ecofi est membre du CDP.

www.cdproject.net



Climate Action 100+

Lancée en 2017, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter les sociétés à mieux prendre en compte les risques et les opportunités liés à la transition énergétique. Les investisseurs de l'initiative demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication liée au climat.

Ecofi est membre de Climate Action 100+.

<https://www.climateaction100.org/>



Glass Lewis

Glass Lewis est une agence d'analyse de la gouvernance et d'implémentation de la politique de vote pour les investisseurs.

Ecofi est client de Glass Lewis.

www.glasslewis.com



Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Le FIR a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs dans le but de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) en France. Ils sont à l'initiative de la Semaine de la finance responsable.

Les équipes d'Ecofi participent à plusieurs commissions du FIR.

Ecofi est membre du FIR.

www.frenchsif.org



Institutional Shareholder Services (ISS)

ISS est une agence d'analyse de la gouvernance et d'implémentation de la politique de vote pour les investisseurs.

Ecofi est cliente d'ISS.

www.issgovernance.com



ISS ESG

ISS ESG est la branche d'investissement responsable d'Institutional Shareholder Services Inc. Elle fournit des solutions environnementales, sociales et de gouvernance pour les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs, les *hedge funds* et les administrateurs d'actifs.

Ecofi est cliente d'ISS ESG pour le service sur les données carbone, l'alignement avec les scénarios climatiques et les risques liés au climat des émetteurs.

<https://www.issgovernance.com/esg/>



MSCI ESG Research

Leader mondial dans l'analyse ESG, MSCI ESG Research est une unité opérationnelle de MSCI créée pour répondre à la demande mondiale croissante de perspectives climatiques et ESG en fournissant des données et des analyses permettant aux investisseurs d'évaluer les impacts, risques et opportunités liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, favorisant ainsi des décisions d'investissement socialement responsables.

Ecofi est cliente de MSCI ESG Research.

www.msci.com/sustainable-investing/esg-ratings



Principles of Responsible Investment (PRI)

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan. Les PRI sont partenaires du Pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEPFI). Les 6 principes visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à leurs décisions d'investissement.

Ecofi est signataire des PRI depuis 2009.

www.unpri.org



Proxinvest

Créée en 1995, Proxinvest est la première agence française d'analyse de gouvernance et de politique de vote. Elle est membre du réseau européen ECGS.

Ecofi est cliente de Proxinvest.

www.proxinvest.fr



Société française des analystes financiers (SFAF)

La SFAF est une association créée en 1961 œuvrant à l'amélioration des techniques de l'analyse financière.

Ecofi participe aux Commissions ESG et Impact Investing de la SFAF.

www.sfaf.com



Shareholders for Change (SfC)

Créé en 2017, Shareholders for Change est un réseau d'investisseurs européens qui a pour objectif de dialoguer avec les sociétés en vue d'améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale et leurs relations avec les parties prenantes, en termes de transparence et de performance.

Ecofi est membre fondateur de Shareholders for Change.

www.shareholdersforchange.eu

☎ + 33 (0)1 44 88 39 24

✉ contact@ecofi.fr

🌐 www.ecofi.fr

12 boulevard de Pesaro
CS 10002
92024 Nanterre Cedex


**GROUPE
CREDIT COOPERATIF**

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers
Graphiques n° FR308133_01LYLF



Document non contractuel.

Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi, 12 Boulevard de Pesaro - 92000 Nanterre ou sur notre site internet www.ecofi.fr.

Ecofi est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004.